nécessité par l'entretien des propriétés communales en 1886, notamment par les grosses réparations qui ont dû être faites à l'Institut Turgot, dont la construction est très défectueuse, à l'école de la rue Delezenne qui est dans les mêmes conditions, à l'école de la rue du Moulin, aux postes de police et à la ferme de l'ébouage.

Il vote un crédit supplémentaire de 647 fr. 98 pour arrangement, déplacement de compteurs, etc., frais dus à MM. Desclée et Cie.

Il vote un crédit supplémentaire de 3499 fr. 05, pour dépenses de chauffage des établissements communaux en 1886.

Il décide qu'il y a lieu de procéder à une adjudication pour la réfection des peintures de la Halle centrale ; il vote une somme de 7182 fr. 80, montant du devis, ainsi qu'une somme de 550 fr. pour travaux d'appropriation à exécuter à l'intérieur des Halles.

Il vote une somme de 30811 fr. 33 c. pour construction d'un presbytère au Saint-Sépulcre.

Il vote un crédit de 4000 fr, pour travaux de rocailles au parc de Barbieux.

Il vote un crédit supplémentaire de 1014 francs 77 pour frais non prévus nécessités par la remise partielle de la fête du 14 juillet.

M. Alfred Reboux dit, à ce propos, que l'administration a pu se convaincre combien il est difficile de satisfaire tout le monde, quelque bonne volonté qu'on y mette. Elle avait obéi à une excellente intention en ajournant une partie du programme de la fête à cause de la pluie. Mais, pour éviter toute fausse interprétation, il demande que la fête du 14 juillet ne soit jamais remise quelque temps qu'il fasse.

M. le Maire dit que l'administration y est bien déterminée.

Le Conseil décide, au sujet de la demande de subvention de la *Patriote*, qu'il sera fait droit à sa demande quand elle aura fait preuve de vitalité, qu'elle aura au moins deux ans d'existence et qu'elle aura remporté des succès dans les concours.

Sur la proposition de M. P. Watine, le Conseil porte de 200 à 400, le subside proposé, par les commissions, pour le *Cercle horticole* de Roubaix, et destiné à l'organisation d'une exposition, en mai prochain.

Le Conseil vote les conclusions d'un rapport de M. Faidherbe, lu par M. Alfred Reboux.

Bien que les honoraires des instituteurs-adjoints à Roubaix, aussi bien que ceux des titulaires, soient supérieurs à ceux de leurs collègues de presque toutes les villes voisines, il décide qu'à partir du 1er janvier 1887, une indemnité de logement de 300 fr. sera accordée après deux années d'exercice à Roubaix:

1° Aux instituteurs-adjoints mariés ou veufs avec enfants ou habitant avec leur père ou mère ;

2° Aux institutrices adjointes se trouvant dans les mêmes conditions, mais natives de Roubaix.

Une somme de 2,000 fr. est votée à cet effet.

Le Conseil vote un subside de 100 fr. demandé par la société de protection des engagés volontaires élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle ; cette société a fait ses preuves et les résultats qu'elle a obtenus sont très beaux.

Incident

M. G. Leclercq demande de discuter publiquement la question portée au n° 17 (subvention à M. Charles-Lefebvre), pour laquelle le huit-clos va être prononcé.

M. le docteur Derville proteste vivement.

Des conseillers font remarquer qu'il s'agit d'une question personnelle.

M. le Maire dit que cette question doit évidemment être examinée à huit-clos.

Les expropriations de la rue de la Gare.

M. le Maire communique au Conseil les résultats des séances du jury chargé d'examiner les expropriations de la rue de la Gare. Nous les avons déjà publiés. — Le total s'élève à 257,932 fr.: il sera porté à 263,458 si la ville gagne son procès contre la Banque de Flandre.

Les Eaux potables

M. A. Vinchon donne lecture d'une note pleine d'intérêt sur l'excursion faite le 15 février dernier, par les maires de Roubaix et Tourcoing, et la commission mixte des Eaux, sur les rives de la Scarpe, dans le but de se rendre compte des sondages qui y ont été pratiqués pour une prise d'eaux potables. Les sondages de Marchiennes, Pecquencourt et Anhiers ont fait découvrir une nappe souterraine, pouvant fournir l'eau potable aux deux villes en quantité suffisante, non seulement pour les besoins présents (15,000 m. c.) mais encore pour les besoins futurs, quelque grands qu'ils puissent se révéler.

Cette eau parait excellente.

La commission des eaux espère obtenir des ingénieurs, pour août et septembre, un avant-projet des travaux nécessaires au fonctionnement de ce service.

Un marché couvert au Fontenoy

M. A. Vinchon lit un projet de M. A. Faidherbe, longuement motivé, tendant à l'établissement d'un marché couvert entre la rue de Tourcoing et celle des Fondeurs.

Ce projet est renvoyé aux 5e, 3e et 1re commissions.

Le nouvel hospice

M. le docteur Derville demande à M. le Maire de convoquer le plus tôt possible le Conseil, pour l'examen de la combinaison financière relative à la construction du nouvel hospice.

M. Alfred Reboux ajoute que cette combinaison pourrait se compliquer de difficultés soulevées par l'autorité supérieure.

M. le Maire dit que la question de l'hospice est proche de sa solution et qu'il espère qu'il ne surgira aucune difficulté.

Huis-clos

M. le Maire prononce le huis-clos.—M. G. Leclercq, quitte la salle des séances.

Le Conseil vote en faveur des jeunes enfants sourds muets Clotilde et Kléber Briffaut, dont les parents sont dignes d'intérêt, un subside de 250 fr. destiné à l'achat d'un trousseau pour le garçon et un autre de 300 fr. pour une demi-bourse nécessaire à l'admission de la petite fille à l'établissement de Ronchin.

Le Conseil, considérant que M. Ch. Lefebvre, né à Roubaix, bon élève de l'Ecole des Arts industriels de Roubaix a été reçu à l'Ecole des Beaux-Arts et y a obtenu plusieurs mentions ;

Considérant que, par l'engagement signé à son entrée à l'école des Beaux-Arts et renouvelé aujourd'hui devant le Conseil municipal, il déclare renoncer à la qualité d'étranger et adopter la nationalité française ;

Considérant que son frère vient de subir le sort en France ;

Vote un subside de 1200 fr. en sa faveur, avec la réserve que ce subside lui sera immédiatement retiré si l'année prochaine, lors de sa majorité, il se dérobe contre son intérêt, aux charges qui lui sont imposées par cet engagement.

La séance est levée à 9 h. 50.

CONCERTS ET SPECTACLES

Fanfare Delattre. — Nous avons déjà constaté, d'une façon sommaire, le succès du concert de la *fanfare Delattre*. Disons un mot aujourd'hui des artistes qui en ont fait les frais. L'exécution de l'ouverture de la *Dame de pique* et de la *marche de couronnement* de Meyerbeer prouve que la *fanfare Delattre* veut rester à la hauteur d'une renommée justement acquise.

Beaucoup de sociétés ont le tort de croire que les concerts qu'on donne devant un public d'amis ont une importance secondaire. Ah! si c'était pour un concours, on verrait de quels efforts et de quels tours de force on est capable! En quelques jours on fait des prodiges. La *Fanfare* dont nous parlons ne pense pas ainsi; elle tient à montrer à ses admirateurs qu'elle est prête pour la lutte quand le moment sera venu.

L'ouverture de la *Dame de Pique*, et la marche du *Couronnement* ont donc été bien rendues. Cette dernière surtout avec ses différentes parties supérieurement combinées était de nature à permettre à la société de faire valoir toutes les ressources qu'elle possède.

Mlle Elisa Polspoel est une jeune cantatrice, prix du conservatoire de Bruxelles, qui se faisait entendre à Roubaix pour la *première fois*. Voix chaude, puissante et bien étoffée, diction nette et posée, voilà les qualités de l'artiste. Le grand air de la *Reine de Saba* et celui de *Lucie*, lui ont procuré d'unanimes applaudissements. Avec M. Minssart, elle a chanté le joli duo de *Rigoletto*.

Hasarderons-nous un légère observation? Il nous a semblé que Mlle Elisa Polspoel donnait un peu trop. Ce n'est pas chez elle un défaut, c'est un genre acquis, et ce genre, croyons-nous, fatigue l'artiste sans que l'effet y gagne. C'est une question d'appréciation.

Encore un prix de Bruxelles et une toute jeune fille que Mlle Vanden-Merschault : ici encore, il y a beaucoup de moyens et de science véritable.

Cette pianiste ne recule pas devant une ingrate polonaise de Listz, ni un nocturne de Chopin.

Le choix de ces deux morceaux serait meilleur dans un concours ou une séance de musique de chambre, que dans un concert comme celui dont nous parlons; ils ont montré que Mlle Vanden Merschault possède d'excellentes qualités d'artiste, notamment un doigté souple et facile, un jeu correct et intelligent. Nous sommes sûr qu'avec quelque temps d'études complémentaires, elle saura se faire une place très honorable dans la pléiade des artistes *di primo cartello*.

M. Minssart a chanté l'air du *Tribut de Zamora* et la *Charité* de Faure, ce sont deux compositions dont sa voix large et pleine s'accomode très bien. On aime toujours à entendre la *Charité* quoique ce joli morceau ait été si souvent interprété. M. Minssart sait qu'il la chante dans la perfection, le public en le bissant le lui a prouvé une fois de plus. Nous avons remarqué chez M. H. Blot une grande virtuosité et un maître coup d'archet dans les deux morceaux de Vieuxtemps qu'il nous a joués.

La note gaie a été donnée par M. Dekemper qui n'est plus un inconnu pour les membres honoraires de la *Fanfare Delattre*. M. Dekemper possède, à un haut degré, le talent de divertir ceux qui l'écoutent: C'est un chanteur de genre, mais d'un genre particulier, et qui sait débiter une chansonnette avec assez de finesse pour ne pas devoir provoquer le rire par des contorsions.

On l'a rappelé avec insistance. Cela nous a procuré le plaisir d'entendre.... *de l'aut'e côté*,... quelques couplets pleins d'esprit qui montrent que dans tout il y a un *aut'côté* auquel on ne songe pas, de même que dans toute médaille il y a un revers.

Les assistants ont été exigeants jusqu'au bout : ils ont réclamé *Malborough* et il a fallu que M. Dekemper leur souhaitât lui-même le bonsoir; ils ne paraissaient nullement disposés à aller coucher... la cérémonie faite!

Mlle Hélène Vandenberghe a rempli son rôle d'accompagnatrice, avec un talent dont les artistes doivent lui savoir gré.

OCTAVE.

LES TRAMWAYS EN 1886. — Le tableau des résultats comparatifs de l'exploitation des tramways pendant les trois premiers trimestres des années 1886 et 1885 a paru au *Journal officiel* :

Pour les tramways de Lille, voici quels ont été ces résultats : Produit brut pendant les neuf premiers mois de 1886, 1,028,964 fr. contre 1,058,090 fr. dans la période correspondante de 1885, soit une diminution de 29,126 fr. représentant 2,310 fr. par kilomètre.

Les résultats de l'exploitation des tramways de Valenciennes accusent également une diminution : les recettes des trois premiers trimestres sont tombées de 379.191 fr. à 374.085 fr. soit une diminution de 5.106 fr. représentant 105 fr. par kilomètre,

La diminution kilométrique est plus grande encore pour les tramways de Fourmies à Wignehies où le produit brut qui était de 56.708 fr. pour les neuf premiers mois de 1885 s'est abaissé à 51.954 fr. pendant la période correspondante de 1886.

Les recettes des tramways de Dunkerque, qui s'étaient élevées à 65,764 francs pour les trois premiers trimestres de 1885 ont diminué de 2,868 fr. en 1886, s'abaissant ainsi pour les neuf mois à 65,896 fr.

Deux lignes du Nord, accusent une augmentation de recettes; pour les tramways de Cambrai à Catillon, les recettes se sont élevées de 99,173 fr. à 108,033 fr.

Pour les tramways de Roubaix-Tourcoing, le produit brut pendant les trois premiers trimestres de 1886 s'est élevé à 278,118 fr. contre 271,010 fr; pendant la période correspondante de 1885 ; soit une augmentation totale de 7,108 fr. ou kilométrique de 496 fr.

Deux lignes seulement sont en exploitation dans le Pas-de-Calais: les tramways de Boulogne-sur-Mer et ceux de Calais à Guines. Pour ceux-ci les recettes ont diminué de 13,780 fr., baissant de 181.002 fr. pour les trois premiers trimestres de 1885, à 167,222 fr. pour la période correspondante de 1886. Les tramways de Boulogne, au contraire ont passé de 46,812 fr. en 1885 à 54,423 fr. en 1886, soit une augmentation de 7,611 fr.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 18 février 1887

Un triste personnage. — Depete est un personnage qui sous le coup de l'ivresse a trahi la confiance qu'avaient en lui des parents du voisinage. Il mérite pour sa conduite ignoble deux mois de prison.

MAITRE CARRÉ.

NORD

Chronique électorale. — *L'Echo du Nord* dit que, dans la réunion organisée, jeudi soir, par le *Progrès Républicain* de Denain, M. Delcambre, conseiller général sortant, a été désigné comme candidat pour l'élection au Conseil général qui aura lieu le 27 février (canton de Denain).

Une réunion aura lieu, dimanche, à l'effet de désigner le candidat à l'élection du Conseil d'arrondissement.

Dunkerque. — *Les Islandais.* — La flottille islandaise a déjà opéré sa sortie en partie du port de Dunkerque.

Quoique l'heure trop hâtive pour ce départ pourrait occasionner de tristes résultats, près de 30 goëlettes sont actuellement sur la route de ce pays où il n'y fait pas seulement jour.

Le fait est que dans les autres port, tels que Paimpol et Boulogne, pas mal de navires sont partis également. Il peut se faire que le temps favorise ces braves marins; au moment de leur départ, le vent était tout à fait contraire (de l'Est) mais maintenant qu'il est passé à l'ouest, ils feront bonne route et seront sur les lieux de pêche dans huit jours. Ce sont les coups de vent qu'il faut craindre car le moment des bourrasques n'est pas encore terminé et, d'ici mai, nous pouvons encore en recevoir.

La plus grande partie : une soixantaine de navires environ, ne partira plus guère que le premier mars, et, c'est sûrement assez tôt. Il y a une vingtaine d'années, les navires qui faisaient cette pêche, revenaient avec le double de poisson de ceux-ci, et ne s'en allaient pas de si belle heure.

PAS-DE-CALAIS

Mgr l'évêque d'Arras vient d'adresser aux fidèles de son diocèse son instruction pastorale sur la loi quadragésimale et son mandement pour le carême.

BELGIQUE

Les fortifications belges sur la Meuse. — M. Frère-Orban, chef de l'opposition a annoncé à la Chambre qu'il combattra les fortifications projetées sur la Meuse comme inutiles, inefficaces et dangereuses.

Les grèves.— Les houilleurs du charbonnage de grand trait de la Grappe, qui s'étaient mis en grève, ont repris leur travail.

Deux cents mineurs de Sacré-Madame viennent de recevoir leur livret, par suite du manque de travail.

Le congrès des houilleurs socialistes doit se réunir à Charleroi pour décider à quel moment doit éclater la grève générale qui a été décidée.

Les bassins du centre persistent dans leur opposition à toute grève générale.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 18 février* — Marthe Roge, rue de l'Arc, impasse Mazagram, 5. — Marie Vanhecke, boulevard de Beaurepaire, maisons Wanin, 158. — Germaine Delattre, rue des Fabricants, 20. — Jules Hespel, rue Dessaix, 1. — Alphonse Bauwens, rue de Soubise, cour Saint Jean, 32. Mathilde Leclercq, rue de l'Epeule, maisons Desbarbieux, 3. — Thérèse Fremaux, rue Franklin, 2. — Germaine Gaudfroy, rue Bernard, cour Demarque, 9. Germaine Sieaw, rue des Récollets, 14. — Madeleine Cast. l, rue de Lille, 44. — Eugène Vancommerbeck, rue de la Balance, 76. — *Déclarations de décès du 18 février.* — Marie Lampaert, 20 ans 8 mois, piquière, rue Fabert, maisons Grispert, 14. — Emélie Grenier, 76 ans, sans profession, Hospice-civil. — Louis Haroux, 24 ans 11 mois, tisserand, Grande-Rue prolongée. — Stéphanie Ruffelet, 5 ans, rue Deregnaucourt, 5. — Catherine Duleu, 34 ans, ménagère, rue de la Poterie, maison Gustave Lefebvre. — Marie Liévin, 7 mois rue de Wasquehal, cour Delannoy, 4. — Casterman, présenté sans vie, rue de Tunis, maisons Deleu-Collier. — Charles Delbecq, 45 ans 8 mois, mécanicien, rue Saint-Quentin, 31.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 18 février.* — Albert Grimonprez, rue de Gand.— Jean Dehaen, rue Haute Voie. — Céline Debrulle, pont de Neuville. — Germaine Wemel, rue Fin de la Guerre. — Paul Duthoit, rue de la Croix-Blanche. — *Déclarations de décès du 18 février.* — Jean Messet, 74 ans 10 mois 10 jours, frère des écoles chrétiennes, rue de Lille. — Jean Allard, 77 ans 10 mois 15 jour, sans profession, à l'Hôpital Civil.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances des familles J. RUFFELET-DELEPOULLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Stéphane-Henry-Marie-Joseph RUFFELET, décédé à Roubaix, le 18 février 1887, à l'âge de 5 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange solennels, qui auront lieu le lundi 21 courant, à 10 heures 1[4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue J. Deregnaucourt, 5.

Les amis et connaissances de la famille LAMPAERT-SCHRANS qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marie LAMPAERT, décédée à Roubaix, le 18 février 1887, à l'âge de 21 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le dimanche 20 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Fabert, 14.

Les amis et connaissances de la famille DELBECQ-SALEMBIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles DELBECQ, mécanicien, décédé à Roubaix, le 18 février 1887, à l'âge de 47 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 20 courant, à 3 heures 1[2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Quentin, 31, derrière l'église Ste-Elisabeth.

Les amis et connaissances de la famille HAROUX, DUPONCELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Louis HAROUX, décédé à Roubaix, le 18 février 1887, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 20 courant, à 3 heures 1[2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue prolongée, maison Frère.

Les amis et connaissances de la famille RANFAING-DESCHAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edmond-Jean-Baptiste-Carlos-Joseph RANFAING, membre du Denier des écoles catholiques, décédé à Roubaix, le 19 février 1887, dans sa 22e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 21 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 22 dudit mois, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 134.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église de Croix, le mardi 22 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LORTHIOIT, époux de Dame Sophie DELESCLUSE, décédé à Croix, le 16 janvier 1887, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 février 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Jeanne ANDRIS, décédée à Roubaix, le 23 janvier 1887, à l'âge de 18 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 24 février 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Henry BROYART, receveur d'octroi, époux de Dame Emilie GRIMONPREZ, décédé subitement à Roubaix, le 14 janvier 1887, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 21 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise MARCY, épouse de M. Jean DELCOUR, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1887, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 21 février 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie DERYCKE, modiste, décédée à Roubaix, le 25 février 1886, à l'âge de 32 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 21 février 1887, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Auguste D'HALLUIN, marguillier de la paroisse Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1883, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et de ses fils : Monsieur Paul D'HALLUIN, décédé à Roubaix, le 25 mars 1884, dans sa 3.e année, administré des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise, et Monsieur Auguste D'HALLUIN, décédé subitement à Flers, le 9 juillet 1885, dans sa 43e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

La femme de l'anarchiste Spies. — La presse des Etats-Unis consacre de longs articles au cas d'une jeune fille de vingt-deux ans, Mlle Van Zandt, qui s'est éprise de Spies, l'un des anarchistes condamnés à mort à la suite de l'explosion de Chicago. Cette jeune fille, — qui n'a rien de commun avec la cantatrice de l'Opéra-Comique, — était l'unique héritière d'une tante riche de plus de deux millions, laquelle vient d'ailleurs, de la déshériter, à la suite de cette équipée.

Mlle Van Zandt, bravant les protestations de ses parents et les commentaires des journaux, vient de contracter, avec l'anarchiste de ses rêves, un mariage « par procuration », le frère de Spies représentant le mari. Le juge Engelhardt, — un radical — qui a présidé à la cérémonie, prétend que le contrat est valable, d'après les lois de l'Illinois. D'autres jurisconsultes affirment le contraire.

La nouvelle mariée par procuration a ouvert, à Chicago, d'après les dernières nouvelles qui nous viennent des Etats-Unis, une boutique où elle essaye de vendre une brochure à la couverture rouge-sang qui contient l'autobiographie d'Auguste Spies. Le jeune anarchiste, dans les vingt premières pages, raconte sa vie, la part qu'il a prise à la rédaction de l'*Arbeiter Zeitung*, et reproduit le discours qu'il a prononcé pour sa défense devant la cour criminelle présidée par le juge Gary. Cette biographie est accompagnée de notes et de lettres mises en ordre par Spies.

Le reste de la brochure est rempli par un article intitulé : « Le procès des anarchistes jugé par une femme. » Cet article, écrit depuis quelque temps déjà, mais ne portant pas de signature, avait été offert à un journal de Philadelphie qui a refusé de l'insérer. Aujourd'hui, Mlle Van Zandt, qui n'a plus de ménagements d'aucune sorte à garder, déclare qu'elle est l'auteur de cet article dont le but est d'exalter le héros de son choix. Dès les premières lignes, en effet, elle expose les raisons qui ont fait d'elle une admiratrice de Spies et lui ont fait désirer ardemment de devenir sa femme.

Les ex-jeuneurs. — Ce que deviennent les vieilles gloires !

Succi et Merlatti, deux disparus : personne ne les connait plus, personne n'en parle désormais ; et ces fameuses expériences dans lesquelles nos deux jeûneurs comptaient trouver la fortune et la célébrité n'ont amené que la misère et l'oubli.

Depuis le jour où son jeûne s'est terminé, Merlatti a été forcé de quitter les magnifiques appartements du Grand-Hôtel; il vit dans une chambre des plus modestes, près des fortifications, à la porte de Saint-Ouen.

Ce n'est plus le Merlatti maigre, hâve, effondré du « cinquantième » jour de jeûne; mais les muscles sont encore affaiblis, les pupilles dilatées, l'estomac délabré la face un peu pâlie.

Les deux mille francs gagnés sont depuis longtemps dépensés. Il cherche à travailler maintenant de son métier de « rapin », et il prépare, déclare-t-il, une grande toile pour le prochain Salon.

Il raconte en souriant tous les détails de son jeûne. Il prétend qu'il ne s'apercut de la faim que par une sensation de vide qui se manifestait dans son estomac. Or, à ces moments, il suppléait aisément au repas par l'absorption d'une certaine quantité d'eau.

Au demeurant, cet « oublié » regrette infiniment son expérience, le temps où il était visité entouré, épié par les médecins, privé de toute nourriture et soumis à des examens de toute sorte à toute heure du jour et de la nuit.

Il aimait son jeûne et voudrait le recommencer... Quel rêve !

Succi, moins heureux encore, a quitté Paris après des difficultés sans nombre avec son docteur milanais, le propriétaire de son appartement, rue Le Peletier, un entrepreneur de buffet, etc., etc.

Les tribunaux ont déjà siégé trois fois pour lui !

Encore un théâtre détruit par le feu. — Le nouvel opéra de Northamton avait été exploité la semaine dernière par une troupe qui voyage. La représentation finit samedi à onze heures, et la dernière visite faite avant la fermeture des portes n'avait fait découvrir rien de suspect. Un peu après minuit on aperçut toutefois des étincelles voltiger au-dessus de l'édifice. Les pompiers furent aussitôt appelés. Malheureusement ils tardèrent à arriver, et l'incendie, qui s'était rapidement développé, prenait de minute en minute des proportions plus considérables par suite d'une fuite de gaz dont l'odeur se répandait au loin et qu'on se trouvait dans l'impossibilité d'arrêter, tout chemin vers le compteur était fermé. Lorsque les pompiers se mirent à l'œuvre le feu avait déjà presque tout détruit, et un quart d'heure après le dome s'effondra. Il ne reste quère de l'édifice que des pans de murailles et la façade.

PLUS DE CHEVEUX GRIS
En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 14137-26629

TRIBUNAUX

UN JUGEMENT INTÉRESSANT

Un jugement qui intéresse au plus haut point les fabricants vient d'être rendu à Hambourg.

On sait que « l'Union des fabricants pour la répression de la contrefaçon », reconnue par l'Etat francais Société d'utilité publique, a créé un Timbre de garantie qui ne peut être apposé que sur des marques françaises irréprochables. Des millions et des millions de produits français circulent en ce moment à l'étranger munis de ce timbre.

Or, cette Société apprit récemment qu'il venait d'être contrefait pour la Roumanie, par une maison de Hambourg, MM. H... et Ce. Immédiatement procès intenté à Hambourg même et condamnation des délinquants par un jugement des plus remarquables, déclarant inviolable le timbre de garantie de l'Union des Fabricants, avec allocation de dommages-intérêts par chaque contravention qui sera constatée.

Ainsi se trouve résolu le problème tant cherché, d'un pavillon national inviolable distinguant les produits français dans le monde entier.

CHOSES & AUTRES

A la veille d'ouvrir son établissement, le directeur d'un café-concert d'une grande ville de l'Ouest demande par télégramme des artistes à une agence parisienne.

On lui répond : « Il y a pénurie en ce moment.»

Réponse immédiate du directeur qui, croyant acquérir une étoile, télégraphie :

« Envoyez de suite pénarie »

∴

Un jeune gredin, déjà condamné sept ou huit fois, passe en police correctionnelle.

— Vous êtes incorrigible, lui dit le président... voilà où vous mènent les mauvaises compagnies...

— Les mauvaises compagnies !... si on peut dire... je passe ma vie avec des magistrats!..

∴

A Marseille :

Un touriste parisien, visite l'abbaye de Saint-Victor, un monument historique, curieux.

Le cicerone marseillais vante les mérites du saint. A l'entendre, le saint guérit toutes les maladies, de stérilité, etc. Son énumération est interminable, son exagération exaspérante.

Le parisien. — Mais il pourrait donc remplacer le bon Dieu, votre saint ?

Le Marseillais avec conviction. — On le lui a proposé, monsieur!

VARIÉTÉS

Quelques illusions spirites

En 1853, le docteur André de Brême importa d'Amérique en Europe la mode des tables tournantes. Nul ne saurait dire avec quel enthousiasme on se jeta sur ce genre d'expériences, renouvelées cependant de l'antiquité.

Tout le monde faisait tourner des tables, les faisait parler : il y avait de nombreux salons où saint Michel et d'autres Esprits bienheureux apparaissaient tous les jours et faisaient les plus curieuses révélations.

Les savants se tinrent d'abord sur une prudente réserve ; mais beaucoup d'entre eux, bravant tout ridicule et toute crainte de passer pour doués d'une crédulité exagérée, s'adonnèrent avec ardeur à l'observation de ces phénomènes si étranges, et cherchèrent à les expliquer.

Le plus connu des adeptes du spiritisme est le savant anglais Crookes, dont les travaux ont été plus d'une fois cités ici même par notre savant collaborateur M. de Rochas.

Certains des faits qu'on englobait sous la rubrique de phénomènes de spiritisme ont été soumis à une rigoureuse analyse scientifique, la suggestion, l'hypnotisme ont pu en rendre compte. Il y a cependant, sur ce qu'on a si ingénieusement appelé les frontières de la science, bien d'autres faits qui attendent une explication naturelle ou autre. Il ne suffit pas de ne pas les comprendre pour avoir le droit de les nier.

Le catholicisme ne répugne nullement à admettre la possibilité d'un grand nombre des phénomènes du spiritisme, pas plus d'ailleurs qu'aucune espèce de fait expérimental pourvu qu'il soit prouvé ; on se demande cependant si plus d'une fois des savants, même recommandables n'ont pas eu dans leurs médiums une confiance excessive qui ne leur a pas toujours permis de surveiller assez strictement leurs sens.

Il ne nous plait pas d'entrer aujourd'hui dans le cœur de la question. Nous y reviendrons prochainement à l'occasion de plusieurs ouvrages qui ont paru tout dernièrement. Il est absurde de nier tous les faits qu'on ne peut expliquer.

Ne rien croire ou croire tout, c'est, à égal degré, l'indice d'un faible esprit ou d'une conscience qui s'éteint. C'est ce que disait Bayle et nous souscrivons à la pensée de ce philosophe. Mais, si nous ne voulons pas ne rien croire, nous ne consentirons pas non plus à accepter comme parole d'évangile tous les faits au moins étranges mis sur le compte d'esprits vraiment trop complaisants ou trop originaux.

L'histoire des illusions dont on a été berné à propos de spiritisme, serait des plus curieuses à raconter. On se rappelle comment une sorcière en renom s'est jouée de la crédulité de nos ministres, esprits forts! La baguette divinatoire de Mme Cailhava n'a pas découvert de nouveaux trésors, mais a rappelé à de hardis filous la place où se trouvaient d'inappréciables richesses, dont ils ont su s'emparer.

Au nombre des supercheries célèbres dont le spiritisme a été le prétexte, nous rappellerons celle du médium que les esprits délivraient de ses liens. Une histoire analogue a été très spirituellement racontée autrefois par le savant Bersot, de l'Ecole Normale. Le médium se faisait solidement attacher sur une chaise, les mains derrière le dossier, les pieds contre les barreaux. On l'enfermait derrière un placard ; au bout de quelques instants, un grand bruit se faisait entendre ; on ouvrait la porte, l'heureux mortel favorisé des puissances occultes se montrait debout et saluait gracieusement l'assistance. La corde était intacte, aucun des barreaux de la chaise ne paraissait cassé : un esprit avait défait les nœuds. D'esprit, ai-je besoin de le dire, il n'y avait pas l'ombre, ni dans le placard, ni parmi les spectateurs.

L'habile jongleur s'était détaché lui-même. Ce n'est évidemment pas très facile ; mais certains de nos lecteurs arriveraient sans doute, à force d'exercice, à répéter le tour, si cela les intéressait.

Tout est dans la façon dont les mains sont attachées. Quelqu'un qui a le petit doigt assez long et une grande souplesse dans le poignet peut, en réunissant le pouce et le petit doigt, atteindre un des nœuds du côté opposé et le défaire ; peu à peu on arrive ainsi à dégager une main et alors ce n'est plus qu'un jeu de se délivrer complètement.

Le sujet en question était arrivé sur ce point à une grande dextérité et il a montré dans plusieurs capitales son procédé. Il poursuivait le but de déjouer les supercheries de beaucoup de charlatans. C'était encore rendre service à la cause du spiritisme.

Arago disait : « En dehors des mathématiques pures, il ne fait jamais prononcer le mot *impossible*. »

Le fait de simple jonglerie qui a si longtemps intrigué le public intelligent, et a pu faire supposer une intervention extra-naturelle, en est une nouvelle preuve.

Il faut une certaine habileté pour se détacher les mains ; il en faut peut être une aussi grande pour se les attacher derrière le dos. C'est une chose que j'ai pourtant vu faire souvent dans ma jeunesse.

Le domestique d'un homme très considéré fut trouvé un jour dans sa cave, à moitié mort, couché par terre, les mains liées derrière le dos avec le mouchoir de son maître. On lui prodigue des soins empressés, et, revenu à lui, il accuse son maître de l'avoir assommé dans un moment de violente colère et de l'avoir laissé dans la cave, après l'avoir baillonné et lui avoir lié les mains.

Le procès eut un grand retentissement ; les passions politiques s'en mêlant, le peuple excité par des journaux révolutionnaires fit une véritable émeute devant le Palais de Justice, demandant un châtiment terrible contre un maître aussi brutal. Condamné une première fois, l'innocent, obtint enfin justice et fut complètement acquitté en appel. Il fut démontré que le misérable domestique, voulant se venger de certaines accusations fort légitimes, s'était lui-même lié les mains derrière le dos, et avait forgé son odieux roman pour faire condamner son maître.

Un savant médecin légiste, appelé en expertise, montra devant le jury étonné, comment on pouvait se lier les mains derrière le dos avec son mouchoir. L'expérience qu'il fit devant le tribunal devint très à la mode et on la répéta longtemps dans les cercles et dans les salons.

J'ai voulu rappeler ces deux faits, quoique le dernier ne se rapporte pas directement à la question du spiritisme. Ils prouvent tous les deux combien il est facile d'être illusionné par des hommes un peu habiles, mais ils ne démontrent rien contre la réalité d'autres phénomènes observés dans de bonnes conditions.

La plupart des découvertes modernes furent considérées d'abord comme des absurdités et des sottises. Plus les faits semblent extraordinaires, plus les sciences naturelles ont intérêt à les examiner.

Une seule expérience bien faite, disait Humphry Davis, a plus de valeur que la perspicacité d'une personne, fut-elle égale à celle de Newton.

Certains phénomènes attribués au spiritisme ont précisément ce caractère d'expériences bien faites ; mais, de ce qu'ils ont été scientifiquement constatés, il n'en résulte pas nécessairement que leur cause soit connue. Tant qu'il ne sera pas possible d'en fixer le déterminisme, d'indiquer l'ensemble des circonstances précises dans lesquelles ils doivent nécessairement se produire, il sera malaisé de leur faire acquérir droit de cité dans le pays de la science. Ils resteront encore, et pour longtemps sans doute, à la frontière.

BALMÉ.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Lettre de l'Empereur Guillaume à Léon XIII

Rome, 19 février.— D'après les bruits recueillis près des personnes les mieux placées à la cour papale, Léon XIII aurait reçu ces jours derniers une lettre de l'empereur Guillaume, le remerciant de son intervention auprès du clergé catholique allemand dans la question du septennat.

La lettre de Monseigneur Jacobini

Madrid, 19 février. — Une dépêche de Rome publiée par la *Epoca* affirme que le pape n'a pas autorisé la publication de la lettre du cardinal Jacobini au nonce de Munich, au sujet des élections allemandes.

Elections allemandes — Manœuvre du parti libéral — Une dépêche de M. de Bismarck.

Berlin, 19 février. — Le parti libéral allemand à Lubeck avait fait placarder une prétendue déclaration de l'empereur, annonçant qu'il n'y aurait pas de guerre.

En réponse à cette manœuvre, les nationaux-libéraux ont fait placarder la dépêche suivante, qu'ils ont reçue du prince de Bismarck, à qui ils avaient demandé des éclaircissements :

« La nouvelle d'une déclaration de l'empereur est fausse : c'est une pure invention. »

La dynamite à Londres

Londres, 19 février. — Deux agents de police chargée de protéger la demeure du juge Henn, située près de Kildysart, (comté de Clare) aperçurent hier soir un individu qui s'enfuyait. Les agents, s'approchant aussitôt de la maison du juge, découvrirent sur le rebord extérieur de la fenêtre de la salle à manger deux grandes cartouches de dynamite dont la fusée était enflammée. Ils éteignirent aussitôt la fusée avant que l'explosion put se produire.

Deux magistrats et le chef de police du district dinaient à ce moment chez Henn.

L'auteur de l'attentat n'a pas été arrêté.

Une révolte de prisonniers en Bavière

Laufen, 19 février. — Une révolte, qui ne manque pas de gravité, vient d'éclater dans la maison de détention de Laufen (Bavière). Les détails manquent actuellement. Les prisonniers insurgés seraient au nombre de sept cent cinquante. La troupe aurait tiré au hasard dans les groupes des révoltés.

Cinquante mineurs ensevelis dans un puits -- Excitation de la population.

Londres, 19 février. — Une horrible explosion de grisou a eu lieu la nuit dernière à Rhoudda.

Cinquante ouvriers ont été ensevelis et il n'a été possible de leur porter secours que quatre heures après.

Une foule très excitée s'était assemblée sur le lieu de l'accident.

Mort du général Galetti.

Rome, 19 février. — Le général Galetti, un des principaux défenseurs de Rome contre les Français en 1849, est mort.

Triple suicide à Rome

Rome, 19 février. — On vient de découvrir, asphyxiés par le charbon dans leur chambre à coucher, deux pauvres femmes, la mère et la fille, et un sergent, fiancé de la jeune fille. La mort remontait à huit jours.

Les malheureuses femmes avaient été abandonnées par leur père et mari.

Le sergent a voulu partager leur sort.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir.— Bureaux à 6 heures 1[2 : — Rideau à 7 heures 0;0. — Dimanche 20 février 1887. Représentation extraordinaire. Spectacle offert aux dames. — Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas, deux dames ne paieront qu'une place. Irrévocablement dernière représentation de : L'OISEAU BLEU, opéra-comique en 3 actes, de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Ch. Lecoq. — L'EMPOISONNEUR DE LA COTE-D'OR ou la SERVANTE MAITRESSE, drame historique en sept actes tiré d'une cause judiciaire célèbre, par MM. E. Brisebarre et E. Nus. Prix des places : Loges de face et premières publiques 3 fr.; Loges de côté, 2 fr. 50, Orchestre, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 25 Deuxièmes galeries, 1 fr.; Parterre, 75 c.

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

Maison A. BOUT...
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement :
Travaux de pavages, Sables et Graviers, Fourniture et pose de voies ferrées, Couvertures, Zinguerie et plomberie.—Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 27136

A. Pajot et Ch. Lefebvre
69 bis, rue Nationale, 69 bis — *Coin de la r. de l'Hôpital-Mil.* — LILLE
6, rue la Gare, 6 — *près de la Grande-Place* — ROUBAIX
CHANGE
ACHAT ET VENTE A FORFAIT
de toutes valeurs de négociation courante
Opérations à terme
exécutées par agents de change
Courtage Officiel
Paiement à échéance et SANS FRAIS des divers coupons dont la nature est affichée aux guichets de la maison.
Paiement de tous coupons même **quinze jours** avant l'échéance, moyennant la commission ordinaire de **0,25** par cent francs **sans classement ni bordereaux.** 2616

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

COUTEAUX
Grands Rayons de Coutellerie
Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.
CISEAUX
Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.
RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.
MAISON
BONNAVE-PECQUEUR
Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX
COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.
Couperets pour échantillons
Réparations et repassage tous les jours.

EN VENTE
aux bureaux du *Journal de Roubaix*
La nouvelle édition de la Brochure
DES
PETITS-FILS DE BELGES
augmentée d'une *deuxième partie* nouvelle exposant l'état de la question, depuis l'appel de la classe, qui a eu lieu en décembre 1886.
Traité sur les vérifications de comptabilité, ouvrage spécialement destiné aux experts-comptables, aux commerçants, aux administrateurs de société. Prix : 3 fr.
Etudes administratives et bureaucratiques des maisons de commerce, d'industrie et de banque Prix : 2 fr.

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

aucun
Pectoral ne s'est acquis une réputation mieux méritée que celle de la **Pâte** et du **Sirop** de **Nafé** de **Delangrenier.**
Leur vogue universelle est fondée :
1° Sur leur SUPÉRIORITÉ et leur puissante EFFICACITÉ constatées par des médecins de tous les hôpitaux de Paris, ainsi que par des membres de l'Académie de médecine de France, contre les **Rhumes, Bronchites, Irritations** de **Poitrine** et de la **Gorge.**
2° Sur leur **Composition,** dont la base est le fruit **Nafé d'Arabie** (Hibiscus esculentus de Linné), qui n'a aucun rapport avec les substances employées dans les autres pectoraux.
3° Sur les **analyses** de chimistes de la Faculté de Paris, démontrant qu'ils ne contiennent ni opium, ni sels d'opium, tels que *Morphine* ou *Codéine* : aussi peuvent-ils être donnés avec succès et sécurité aux enfants atteints de **Toux** ou de **Coqueluche.**
TELS sont les titres authentiques qui recommandent la **Pâte** et le **Sirop** de **Nafé** à la confiance des médecins et du public, titres qui n'ont été accordés à aucun Pectoral, ancien ou nouveau.
PARIS, 53, rue Vivienne et toutes les Pharmacies.
Prix : Pâte 80c et 1 25; Sirop 2f.
13918

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres
Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppressions, langueurs, congestions, névralgies, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès. 100,000 cures y compris celles de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi la « *Revalescière chocolatée.* » Elle rend appetit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste.
Dépôts à Roubaix, Desfontaine, épicier; Morelle-Bourgeois, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ce (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. 12731

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.
Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17